

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat  
**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social  
**Band:** 7 (1934)  
**Heft:** 7

**Vereinsnachrichten:** Rapports des sections pour l'année 1933

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 27.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Rapports des sections pour l'année 1933.

### Section de Zurich.

Le comité a examiné la question de l'assurance pour couvrir les vacances d'appartements, soit auprès d'assurances déjà constituées, soit en constituant une société d'assurance particulière. L'une comme l'autre solution ont été abandonnées après étude car il semble plus avantageux de couvrir ces risques par des fonds de réserves suffisants.

Une action entreprise auprès de divers établissements financiers pour abaisser le taux des hypothèques a eu un résultat négatif.

La question d'une caisse de retraite pour les concierges des diverses sociétés coopératives d'habitation a été examinée sans qu'il fût possible d'arriver à un résultat pratique.

Il y a lieu de mentionner l'arrêté du conseil municipal daté du 24 juin 1933 concernant les sociétés coopératives de la ville de Zurich, arrêté selon lequel le taux des emprunts hypothécaires de 6 % et plus serait réduit sur demande des sociétés de  $\frac{1}{2}$  %.

La Section a appuyé l'initiative de créer à Zurich une commission paritaire destinée à régler les conflits s'élevant entre propriétaires et locataires, bien que cette commission n'intéresse pas directement les coopératives qui ont déjà créé les organes nécessaires.

La vente des formulaires pour baux a atteint le chiffre de 630 et 40 pour celle des règlements de maisons.

Trois assemblées de délégués ont été convoquées au cours de l'année; à la suite d'une conférence donnée à la dernière de ces assemblées, sur le chauffage des logements, notre section a organisé un cours d'instruction pour les chauffeurs de nos groupes de logements. Il a réuni environ une soixantaine de participants.

Les sociétés adhérant à notre section représentent 9697 logements, soit 250 de plus que l'année précédente.

Nos membres se répartissent en 41 Sociétés coopératives d'habitation et 81 sociétaires isolés.

### Section de St-Gall.

Malgré la crise, nous constatons à Saint-Gall une légère augmentation dans la construction des logements. Au cours de cet exercice, il y a, en effet, une augmentation de 165 logements, dont 32 maisons familiales.

## Association Genevoise du Coin de Terre.

Cette société, créée sur le modèle des sociétés de jardins ouvriers existant en Belgique, et dont le succès est remarquable dans ce pays, semble trouver auprès de notre population un accueil également très favorable. Outre son activité dans le domaine de la culture maraîchère et sur une base différente de celle des coopératives, elle encourage également la construction de logements économiques. Elle procure du terrain et s'occupe de construire

### Section de Schaffhouse.

La construction coopérative ne semble pas être facilitée dans notre ville et, depuis 1927, date de la construction des maisons de la Coopérative d'habitation des Cheminots, il n'y a plus eu d'activité dans ce domaine. C'est pour cette raison que le fonds de roulement a servi à faciliter la construction privée particulière.

La Section de Schaffhouse a perdu malheureusement cette année son dévoué président, M. le conseiller E. Meyer, fondateur de la société.

### Section de Bâle.

Les membres se répartissent ainsi:

Sociétaires isolés: 35.

Administrations publiques: 3.

Sociétés coopératives d'habitation: 18.

L'assemblée générale du 26 avril 1933 a nommé président M. le Dr Rud. Leupold. La commission d'arbitrage a jugé deux conflits. Le revisorat des Sociétés coopératives de consommation a été, comme précédemment, désigné fiduciaire de contrôle des sociétés. Les comptes de l'année courante soldent par un bénéfice de 817 fr. 15.

Nous avons reçu en dépôt la somme de 10.000 francs et prêté à nos sociétaires la somme de 32.000 fr.

La question des caisses d'épargne de construction a été étudiée avec la conclusion que ces établissements n'ont pas de bases financières suffisantes en Suisse.

Nous avons dû rééditer les formulaires de baux très demandés par nos sociétaires. Une étude comparative du financement de nos diverses sociétés a été entreprise et sera continuée pour être ensuite communiquée à toutes les sociétés affiliées.

Notre intervention auprès du Conseil d'Etat pour utiliser une partie des terrains dits „Sandgrube » pour des constructions coopératives, a reçu un accueil bienveillant et nous avons l'assurance qu'une partie de ces terrains nous sera réservée.

Une entente avec l'Office cantonal des logements a été prise afin que nos sociétés profitent de la publication officielle des appartements vacants.

pour ses membres des maisons familiales dont ils deviennent propriétaires.

Sur les terrains du Bouchet, cette société va édifier 18 petites villas dans les premières seront terminées à la fin de cette année.

L'Association genevoise du Coin de terre a demandé son affiliation à l'Union suisse pour l'amélioration du logement.